



Hélek

13 articles de foi

Les 13 articles de foi ont été rédigés par Maimonide dans son introduction au chapitre Hélek (chapitre X du traité Sanhédrin) en 1168.

Les 13 articles

Dans le texte synagogal, chacun des 13 articles est inauguré par la formule: *ani maamin béémouna chéléma*, «Je crois d'une foi parfaite...» :

- 1- Que le Créateur, béni soit Son nom, est le seul créateur et le seul guide du monde.
- 2- Que le Créateur, béni soit Son nom, est unique.
- 3- Que le Créateur, béni soit Son nom, ne possède aucun corps, ni aucune forme corporelle.
- 4- Que le Créateur, béni soit Son nom, est le Premier et le Dernier.
- 5- Que le Créateur, béni soit Son nom, est l'unique objet de nos prières, et nul autre.
- 6- Que les propos des Prophètes sont vérité.
- 7- Que la prophétie de Moïse, notre maître, sur lui la paix, est vraie, qu'il est et reste le père de tous les prophètes.
- 8- Que la Torah que nous possédons est celle transmise à de Moïse, notre maître, sur lui la paix.
- 9- Que cette Torah ne sera pas changée contre une autre loi ou doctrine.
- 10- Que le Créateur, béni soit Son nom, connaît l'œuvre de l'Homme et ses pensées secrètes.
- 11- Que le Créateur, béni soit Son nom, récompense le juste et punit le méchant.
- 12- Que le Messie (Machiah) viendra, et bien qu'il tarde à venir, je crois en sa venue.
- 13- Que les morts ressusciteront, selon la volonté du Créateur, béni soit Son nom.